



34 Rappeler par tous supports de communication les obligations des propriétaires de canaux et filioles

- Retenue
 Non retenue
 Cloturée

Créée le : 01/12/2012

MAJ le : 11/02/2013

Par : service environnement

Thème

Environnement et gestion durable du territoire

Axe

Une approche environnementale intégrée au bénéfice des écosystèmes

Objectif

Informar des obligations liées à l'entretien des canaux, des droits et devoirs de chacun pour une gestion efficace et cohérente.

Fiche signalétique

Actions liées :	54
Délai :	Long terme
Début :	07/07/2011
Fin :	
Proposée par :	les citoyens
Cibles :	
Pilote interne :	Responsable VRD
Techniciens :	Responsable environnement
Pilote externe :	ASA (Associations Syndicales Autorisées)
Elu référent :	Elu délégué
Services concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires financiers :	

Observations

Cette action sera donc "portée" avec la démarche contrat canal et est donc close. Les documents sont consultables sur le site internet : <http://contratdecanalcausudalpilles.over-blog.com/> (rubrique « Visiteur », pas de mot de passe).

Résultats attendus

Avancement global

Cloturée

Description détaillée

Une démarche du Contrat de Canal Crau-Sud Alpilles a été initiée en juillet 2011 et est portée par 10 Associations Syndicales d'Arrosants de la Crau et du Sud-Alpilles, et en particulier par l'ASCO des Arrosants de la Crau. La démarche du Contrat de Canal a pour but de regrouper tous ceux qui sont concernés, comme par exemple : les syndicats d'irrigation, mais aussi les élus des villes, communes et communautés de communes, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et Régional, le Syndicat Mixte de la Nappe de Crau (SYMCAU), etc. Cette démarche, à laquelle la commune de Saint Martin de Crau à adhérer, s'articule autour notamment d'un programme d'actions, qui donne le détail des actions programmées pour les 6 années à venir. Dans ce programme d'actions, des sensibilisations sur l'utilisation des canaux seront menées.

Finalités

- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamique de développement suivant des modes de consommation responsables

Indicateurs associés

Budget global (en TTC)